

PESSA'H

27 Avril 2024
19 Nissan 5784

1341



	All.	Fin	R. Tam
Paris	20h41	21h54	22h54
Lyon	20h24	21h33	22h27
Marseille	20h16	21h23	22h13
Tel Aviv	18h56	19h58	20h31
Jérusalem	18h40	19h56	20h34

Paris • Orh 'Haïm Ve Moché

32, rue du Plateau • 75019 Paris • France
Tel: 01 42 08 25 40 • Fax: 01 42 06 00 33
hevratpinto@aol.com

Jérusalem • Pninei David

Rehov Bayit Va Gan 8 • Jérusalem • Israël
Tel: +972 2643 3605 • Fax: +972 2643 3570
p@hpinto.org.il

Ashdod • Orh 'Haim Ve Moshe

Rehov Ha-Admour Mi-Belz 43 • Ashdod • Israël
Tel: +972 88 566 233 • Fax: +972 88 521 527
oroatham@gmail.com

Ra'anana • Kol 'Haïm

Rehov Ha'ahouza 98 • Ra'anana • Israël
Tel: +972 98 828 078 • +972 58 792 9003
kolhaim@hpinto.org.il



Hilloula

Le 15 Nissan, Rabbi 'Haïm HaCohen Kamil, Roch
Yéchiva d'Oflakim

Le 17 Nissan, Rabbi Meïr Abou'hatséra, «
Baba Meïr»

Le 18 Nissan, Rabbi Alexander Diskind de
Hourmada, auteur du Yéssod Véchorech
Haavoda

Le 19 Nissan, Rabbi Meïr Yé'hïel HaLévi
d'Oustrouatsa

Le 20 Nissan, Rabbi Haï Gaon, Roch Yéchiva
de Poubadita

Le 21 Nissan, Rabbi David Leikas, élève du
Baal Chem Tov

Le 14 Nissan, Rabbi Avraham Yaffen, Roch
Yéchiva de Novardok

La Voie à Suivre

Publié par les institutions Orot 'Haïm ou Moché Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi 'Haïm Pinto zatsal

Bulletin hebdomadaire sur la Paracha de la semaine

MASKIL LÉDAVID

Réflexions sur la Paracha hebdomadaire du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Le déploiement de la Présence divine lors des jours de fête

Il est écrit : « **Parle aux enfants d'Israël et dis-leur les solennités de l'Eternel que vous devez célébrer comme convocations saintes. Les voici, Mes solennités : pendant six jours, on se livrera au travail, mais le septième jour, il y aura repos, repos solennel pour une sainte convocation : vous ne ferez aucun travail. Ce sera le Chabbat de l'Eternel, dans toutes vos habitations. Voici les solennités de l'Eternel, convocations saintes, que vous célébrerez en leur saison.** »

Le Or Ha'haïm s'interroge ainsi : « Pourquoi est-il répété "les voici, Mes solennités" ? En outre, pourquoi le verset ordonne-t-il une fois de plus de respecter le Chabbat ? Enfin, pour quelle raison répète-t-on, après avoir mentionné l'ordre du Chabbat, "voici les solennités de l'Eternel" ? »

On peut répondre à ces questions sur le mode moraliste. Le Saint béni soit-Il a voulu enseigner au peuple juif l'importance de la sainteté des fêtes afin qu'on ne se permette pas de la négliger. En effet, on aurait pu être tenté de se dire : « Je vais veiller à respecter la sainteté du Chabbat et mettre en garde les membres de ma famille à cet égard, mais les fêtes ne sont pas dotées de cette sainteté, puisque même les Sages y permettent certains travaux interdits le Chabbat. » C'est pourquoi, lorsque la Torah nous avertit de respecter la sainteté des fêtes, elle mentionne également le Chabbat, afin de signifier que tous deux s'égalent en sainteté et qu'il doit être hormis de négliger celle des fêtes.

Dans la Guémara (Bétsa 2b), nous pouvons lire : « Pourquoi pour Yom tov est-ce différent et Rabbi Yéhoua Hanassi tranche-t-il par le biais d'une stam Michna (Michna anonyme signifiant que tel est l'avis de Rabbi Yéhoua Hanassi) comme Rabbi Yéhoua (au sujet de l'interdiction du mouktsé) ? Car tous sont conscients de la gravité du Chabbat et on n'en vient donc pas à le transgresser, aussi tranche-t-on dans ce cas comme Rabbi Chimon qui est moins sévère. Par contre, pour Yom tov, dont la sainteté est moindre et qu'on a donc plus tendance à négliger, on se réfère à Rabbi Yéhoua qui est plus rigoureux. »

En outre, nous trouvons que les fêtes sont appelées Chabbat, comme il est dit : « Le lendemain de Chabbat » (Vayikra 23, 11), mots ainsi interprétés par nos Sages (Mena'hot 65b) « le lendemain de Yom tov ». Ainsi, les fêtes équivalent à Chabbat, hormis la permission qui a été donnée à Yom tov de cuisiner pour manger, comme il est dit : « Aucun travail ne pourra être fait ces jours-là ; toutefois, ce qui sert à la nourriture de chacun, cela seul vous pourrez le faire. » (Chémot 12, 16)

Il nous incombe de veiller particulièrement à la sainteté des fêtes. Nos Maîtres (Avot 3, 11) soulignent la gravité de la punition de celui qui la bafoue : « Celui qui profane les sacrifices, qui méprise les fêtes, qui fait honte à son prochain en public, qui enfreint l'alliance de notre patriarche Avraham et qui donne une interprétation erronée de la Torah, même s'il a étudié la Torah et accompli de bonnes actions, n'a pas de part au monde futur. » Dans le même esprit, ils affirment (Pessa'him 111a) : « Quiconque méprise les fêtes, c'est est comme s'il servait les idoles. »

De même, il est dit (Torat Cohanim, Emor 9, 7) : « Pourquoi le Chabbat est-il mentionné avec les fêtes ? Pour t'enseigner que celui qui profane celles-ci est considéré comme s'il avait profané le Chabbat. » Dans son ouvrage Gour Arié, le Maharal de Prague nous apporte un éclairage sur ce sujet :

« Celui qui profane les fêtes, elles aussi appelées Chabbat et qui sont au nombre de sept – deux jours de Pessa'h, un jour de Chavouot, un jour de Roch Hachana, un jour de Kippour, deux jours de Souccot –, en parallèle avec le Chabbat qui est le septième jour, profane ces jours fériés compris dans le Chabbat. Ceci signifie que profaner les fêtes revient à profaner le Chabbat, puisque les fêtes constituent des parties du repos, tandis que le Chabbat englobe l'ensemble du repos. »

Le Maharal affirme par ailleurs (Or 'Hadach p. 69) : « Les fêtes expriment toutes le lien et l'attachement existant entre le peuple juif et l'Eternel. C'est pourquoi elles sont appelées mo'ed, terme à rapprocher du verset : "C'est là que Je te donnerai rendez-vous (vénoadti) ; c'est de dessus le propitiatoire (...) que Je te communiquerai tous Mes ordres." (Chémot 25, 22) » Nous en déduisons qu'il n'existe pas de différence entre la sainteté des fêtes et celle du Chabbat, si bien que celui qui profane les fêtes est considéré comme avoir profané le Chabbat et est puni pour la profanation des deux.

Bien que, d'après la loi, on ne bénisse pas sur les encens à la clôture de Yom tov du fait que, durant les fêtes, on n'a pas de supplément d'âme (Pessa'him 102b, Tosfot ad loc.), néanmoins, certains Kadmonim avaient l'habitude d'y réciter la brakha afférente (Or Zaroua II 92, au nom du Ragma). Ceci nous enseigne que même durant les fêtes, l'homme jouit d'un supplément d'âme. D'ailleurs, certains Richonim l'affirment explicitement (Tosfot sur Pessa'him ibid. au nom du Rachbam ; Rachba rapporté par Aboudraham, Séder Motsaé Chabbat).



GUIDÉS PAR LA ÉMOUNA

Étincelles de émoura et de bita'hon consignées par le Gaon
et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

L'homme, né pour peiner physiquement comme spirituellement

J'ai une fois rencontré un homme qui se mit à me raconter ses malheurs. Il n'avait pas de toit ni de gagne-pain et sa situation était des pires. Désespéré, il me demanda ce qu'il pouvait faire pour s'en sortir.

Je lui répondis que, d'après moi, il était paresseux et que, tant qu'il continuerait à se croiser les bras, il ne pouvait pas s'attendre à des miracles. Il devait se prendre en main, se lever de bonne heure pour travailler et il subviendrait ainsi à ses besoins de manière honorable. Avec l'aide de D.ieu, sa situation s'améliorerait. Car « l'homme est né pour le labeur », aussi, s'il ne fournit aucun effort, il ne peut arriver à rien.

D'un autre côté, j'ai fait la connaissance d'un homme, originaire de Syrie qui, par la suite, s'installa au Venezuela. Au départ, il était pauvre et la chance ne semblait pas lui sourire, mais il ne désespéra pas pour autant. Il était prêt à accepter n'importe quel travail qui se présenterait à lui, pourvu qu'il puisse gagner sa vie.

Il me raconta qu'un jour, il passa à un endroit où les usines se débarrassaient de leurs surplus de tissus. Il y ramassa des morceaux suffisamment grands pour être utilisés. Arrivé chez lui, il se mit à l'œuvre, accompagné

par les membres de sa famille, et ils confectionnèrent des cravates dans l'intention de les vendre. De jour en jour, sa situation se redressa et il put ainsi acheter des tissus de meilleure qualité, puis, finalement, ouvrir un magasin. Grâce à D.ieu, il devint l'une des plus grosses fortunes de son pays.

Les jours qui approchent sont une préparation au moment tant attendu où nous allons recevoir la Torah, lors de la fête de Chavouot. De même que l'acquisition de tout objet de valeur exige de nombreux efforts, celui qui désire acquérir la couronne de la Torah doit livrer une lutte farouche contre son mauvais penchant.

L'acharnement au travail permet en effet à l'homme de mettre la main sur toutes sortes de bonnes choses. Or, s'il en est ainsi pour le matériel, cela est d'autant plus vrai pour ce qui a trait au spirituel qui, lui aussi, demande un grand déploiement d'efforts. Il s'agit de préparer son âme pour qu'elle se dote de la sagesse nécessaire à l'acquisition de la Torah.

Telle est la voie des justes qui parviennent aux plus hauts niveaux suite à leurs incessants efforts pour purifier leur âme et leur esprit et à leur disposition à renoncer aux plaisirs de ce monde. Grâce à un combat sans relâche contre leur mauvais penchant, ils ont le mérite de se hisser dans les échelons de la Torah et de la crainte du Ciel.



Paroles de Tsaddikim

La joie avant tout

Les jours de fête et ceux qui les suivent représentent une opportunité étendue pour progresser dans le service divin, si on s'y prépare comme on le doit, avec sérénité. L'ordre divin qui nous est donné de nous aimer et de nous honorer les uns les autres est aussi valable dans les moments de tension et dans ceux où la quiétude tente de s'éloigner de nous. Celui qui travaille ses traits de caractère tout au long de l'année « se recharge » en vertus et bons comportements, si bien que, confronté à l'épreuve de la tension, il parviendra à garder son calme.

Une fois, le Gaon Rabbi Bentsion Aba Chaoul zatsal devait parler à un homme repent qui s'était mis à paniquer face au nombre important de mitsvot que doit accomplir un Juif. Il lui expliqua alors que nous devons les accomplir dans la joie.

Il ajouta que, lors de sa jeunesse, lui-même était très tendu concernant la confection des matsot pour Pessa'h, tant il était scrupuleux qu'elle soit faite avec la plus grande précaution. Mais, lorsqu'il constata que son père était moins regardant sur cela et qu'il se réjouissait néanmoins du mérite qu'il avait d'accomplir cette mitsva, il en tira leçon : depuis lors, il s'efforça de ne pas se laisser gagner par la tension, serait-ce dans un esprit de perfection pour une mitsva, laquelle demande au contraire d'être observée dans la joie.

DE LA HAFTARA

« En ce temps-là (...) » (Yéhochoua chap. 5)

Lien avec la paracha et la fête de Pessa'h : dans la haftara, il est question du sacrifice pascal apporté par les enfants d'Israël en arrivant à Guilgal, mitsva également évoquée dans la paracha.



CHEMIRAT HALACHONE

Il suspend la terre sur le néant

L'obligation de soutenir les pauvres de sa ville

Malheureusement, certaines personnes trébuchent sur le point suivant : lorsque quelqu'un médite de pauvres de sa ville en disant qu'en réalité ils ne sont pas dans le besoin, mais le prétendent afin de tromper les gens à leur sujet, d'après la Torah, il est interdit de donner crédit à ces propos et de se considérer comme dispensé de les soutenir.

Les gens longtemps considérés comme pauvres gardent leur statut et leurs concitoyens ont donc l'obligation de les soutenir. Il est uniquement permis de se méfier des propos entendus à leur sujet et de mener une enquête. Néanmoins, tant que cette affaire n'a pas été entièrement éclaircie, on n'a pas le droit de se soustraire à son devoir de leur donner de la tsédaka. Pour ce cas et d'autres semblables, nos Sages ont appliqué le verset : « Ne dépouille pas le faible parce qu'il est sans défense. » (Michlé 22, 22)



LA PLUME DU CŒUR

DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude
de notre Maître le Gaon et Tsaddik
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita



Piyout pour Pessa'h, composé par Rabbi 'Haïm Pinto, que son mérite nous protège

Ce poème liturgique est l'acrostiche de : **Ani 'Haïm bar Chlomo
'hazak Noam Hachem Elokaï ata**

בכל זאת חיזק את לבו, רשע עריץ ולא אבה
לשלח את עם קרובו, אל ארץ טובה ורחבה
ויך כל בכור באוייביו, הוא ולא מלאך שר צבא
ויציל לאום אהובה, ולא חלו בה ידים
בחזק יד הוציאנו ה' ממצרים

רצה לזכות עדתו, וברוב חסדיו גמלם
לפרוש מחמץ מצוותו, בזמן זה לדורות עולם
כי עם השטן חברתו, אחים, ולא יתפרדו כולם
מזה חלקם וגורלם, הנה טובים השניים
בחזק יד הוציאנו ה' ממצרים

שלוש השמורות סודם, שלוש ראשונות
מאירות
מוחין דאבא יסודם, המה בראשו עטרות
זרוע קו ימין נגדם, ביצה לצד הגבורות
מרור ביניהם מתווך, לקח אליו פי שניים
ויהיו אלה בתווך, והוא בין המשפתיים
בחזק יד הוציאנו ה' ממצרים

חרוסת תחת זרוע, סודות נצח בה נתכנו
ההוד אל הכרפס ריע, ותחת הביצה תנו
וביניהם הן בוקע, יסוד חזרת אופנו
קערה מלכות אמנו, נשלמו עשר אורים
בחזק יד הוציאנו ה' ממצרים

שירו מאד לא-ל הודו, פינו יספר נוראותיו
טוב וסלח גבר חסדו, עליו על פי מידותיו
כל גויים כאין נגדו, ובישראל שם תורותיו
ויכתירם בעטרתיו, לאיש כתר שניים
בחזק יד הוציאנו ה' ממצרים

חדש כקדם ימינו, למה נשכחנו
זה כמה, זכרנו ושמחנו עשה בגויים נקמה
קנא לכבודך אבינו ושלח מנחם נחמה
אז יגדל שמך רב עוצמה הנוטה כדוק שמים
בחזק יד הוציאנו ה' ממצרים

אשורר שירה חדשה, לה' עושה גדולות
הלוא הוא, הפליא ועשה, מופתים ואותות
מעולות
ועדה ברה וקדושה, הוציא אותה מאפלות
ואור גדול האיר לנו, כאור חמה שבעתיים
בחזק יד הוציאנו ה' ממצרים

נתן לדם את מימיהם, ולשתות מהם לא יכלו
וכן עשו חרטומיהם, לשטח הנראה כולו
כי אין השליטה להם, במה שהוא מתחת לו
ולא סר ממעללו, האכזר מלך מצרים
בחזק יד הוציאנו ה' ממצרים

יחיד שליט בנבראים, גזר וצפרדע עלתה
וממנה היו יוצאים מחנות וזעקה רבתה
ובתוך מעיהם נחבאים, לא האמינו גם עתה
כי בלהטיהם נעשתה צפרדע במצרים
בחזק יד הוציאנו ה' ממצרים

חזק יסף להכותם, בכנים בכל גבולם
רחשו בם ובבהמתם, כי כן גזר מלך עולם
חרטומים קצרה יכולתם, בושו ונכלמו כולם
אמרו זאת אצבע חי נעלם, של א-להי
השמים
בחזק יד הוציאנו ה' ממצרים

יחד באו ונאספו, כל מיני חיות הטורפים
טרף גדול בהם טרפו, מאד והנם זועפים
דבר ושחין בם נגפו, ברד כבד בו רשפים
הכה בו רעים מקציפים, אל מתחת השמים
בחזק יד הוציאנו ה' ממצרים

יסף אדיר להכותם, מכה רבה ועצומה
ארבה עלה לאדמתם, ויכסה את אור החמה
אכל פרי תנובתם, וכל עשבי האדמה
נהלל לשוכן רומה, השם נפשינו בחיים
בחזק יד הוציאנו ה' ממצרים

מלך שלח חושך להם, ונעשו כולם כעורים
ולא ראו את אחיהם שלושת ימים אמורים
ולא קמו מתחתיהם, שלושת ימים אחרים
נגלו מצפונים אחרים, אל בני א-להים חיים
בחזק יד הוציאנו ה' ממצרים

Quand le Satan nous pousse au désespoir

« **Les Israélites avançaient triomphants.** » (Chémot 14, 8)

Qu'est-ce que ce verset vient nous apprendre ? S'il désirait mettre en exergue le fait que les enfants d'Israël sortirent d'Egypte triomphants, il a pourtant déjà été dit : « Or, ce fut ce jour-là même que l'Eternel fit sortir les Israélites du pays d'Egypte selon leurs légions. » (Chémot 12, 51) L'intention du verset est donc autre.

Qu'est-il écrit un peu plus loin ? « Les enfants d'Israël levèrent les yeux et voici que l'Egyptien était à leur poursuite ; remplis d'effroi, les Israélites jetèrent des cris vers l'Eternel. Et ils dirent à Moïse : "Est-ce faute de trouver des sépulcres en Egypte que tu nous as conduits mourir dans le désert ?" » (Ibid. 14, 10-11)

Nous en déduisons que, lorsque l'homme s'élève dans les degrés de la sainteté et de la crainte de Dieu et s'efforce de son mieux de servir son Créateur, parvenant ainsi à une réelle élévation, le Satan l'attaque alors. Il tente de le faire basculer de son haut niveau en introduisant dans son cœur le désespoir, comme cela transparait à travers la réplique de nos ancêtres citée plus haut.

D'où la suite logique des versets : « Les Israélites avançaient triomphants » et « Est-ce faute de trouver des sépulcres en Egypte ? » La Torah cherche ici à nous mettre en garde contre les dangereux assauts du Satan qui cherche à nous faire tomber dans le désespoir. Il nous est interdit de nous laisser abattre par ses propos.

Si nous pensons que cet adversaire nous a complètement fait déchoir et croyons ne plus être en mesure de servir l'Eternel, voilà ce qu'Il nous répond : « Je vous ai donné un cadeau, appelé la prière. Même si vous ne parvenez plus à Me servir parce que le Satan vous a fait chuter, implorez-Moi ! Et si vous n'êtes pas en mesure de prier correctement, une seule supplication suffit pour que Je vous écoute. »



Comment se présenter au Roi ?

Rabbi Réouven Elbaz chelita, Roch Yéchiva de Or Ha'haïm, rapporte la question de Rabbi 'Haïm

Krisoyrta zatsal, président du tribunal rabbinique d'Anvers, sur la Guémara ('Haguiga 4b) : « Lorsque Rav Houna lut le verset : "Trois fois l'an, tous tes mâles paraîtront en présence du Seigneur (...)" et que l'on ne paraisse pas les mains vides (...)" (Dévarim 16, 16), il pleura et dit : "Un serviteur que son maître désire voir, qu'il s'éloigne de lui, comme il est dit : 'Vous qui venez vous présenter devant Moi, qui vous a demandé de fouler Mes parvis ?' (Yéchaya 1, 12)" »

Lorsque Rav Houna lisait ce verset, il pleurait. Pourquoi donc pleurait-il ? Il est écrit : « Trois fois l'an, tous tes mâles paraîtront en présence du Seigneur, ton D.ieu, dans l'endroit qu'Il aura élu. » Il disait : « Un serviteur que son maître désire voir, s'éloignerait-il de lui ? Or, le Saint béni soit-Il a dit : "Qui vous a demandé de fouler Mes parvis ?" »

Ceci paraît contradictoire. D'un côté, l'Eternel demande à Ses enfants de venir Le voir trois fois par an, mais, de l'autre, Il semble leur dire qu'ils n'étaient pas désirables. Qu'en est-il donc ?

La Guémara ('Haguiga ibid.) nous raconte que plusieurs Amoraïm pleurèrent en lisant certains versets de la Torah. Rav Houna pleura en lisant les mots « Trois fois l'an, tous tes mâles paraîtront (...) », tandis que Rabbi Yo'hanan versa des larmes en arrivant au verset : « Je serai un témoin empressé contre les magiciens, contre les adultères, contre les parjures. » (Malakhie 3, 5) Chacun d'eux fut remué par un autre verset.

Pourquoi Rabbi Yo'hanan ne pleura-t-il pas en lisant le verset « Trois fois l'an (...) », alors que les mots « Je serai un témoin empressé (...) » firent couler ses larmes ? Pourtant, il avait aussi lu le premier verset.

C'est qu'à toute âme correspond une clé ouvrant son cœur. Celle ouvrant le cœur de Rabbi Yo'hanan était « Je serai un témoin empressé », alors que celle ouvrant le cœur de Rav Houna était « Trois fois l'an ». Chacun d'entre nous a un verset particulier à même d'ouvrir son cœur.

Une larme émanant d'un homme vivant est d'une grande importance, car elle a une signification. Par contre, celle coulant de l'œil d'un mort n'a pas le sens d'une larme.

Ainsi, lorsque Rav Houna ou Rabbi Yo'hanan pleurèrent, leurs larmes provenaient de leur vitalité. Leur cœur et leur esprit, liés l'un à l'autre, étaient à la source de ces larmes.

Le prophète Yirmiya s'exclama : « Ah ! Puisse ma tête se changer en fontaine, mes yeux en source de larmes ! » (Yirmiya 8, 23) Certes, les larmes sont émises par les yeux, mais elles sont commandées par le cerveau, lui-même lié au cœur.

D.ieu reprocha à Ses enfants : « Qui vous a demandé de fouler Mes parvis ? » Autrement dit, Je vous avais demandé de monter en pèlerinage à Jérusalem, mais comment vous y rendez-vous ? Ce sont vos pieds qui exécutent la mitsva de « Trois fois l'an, tous tes mâles paraîtront », alors que Je vous avais enjoint d'apparaître, c'est-à-dire de vous présenter à Moi. Vous avez envoyé vos pieds, mais où êtes-vous donc ? C'est vous que Je désire voir !

Tel est bien le sens du reproche divin : « Vous qui venez vous présenter devant Moi, qui vous a demandé de fouler Mes parvis ? » Il ne suffit pas de vous déplacer, mais il s'agit d'être pleinement présents lorsque vous vous présentez à Moi, avec votre cœur et votre esprit ! C'est dans une telle disposition que Je vous attends.

Ajoutons à ce sujet la note personnelle de Rabbi 'Haïm. Il raconte :

« Lorsque je me suis tenu face au Kotel et j'ai prié devant ce vestige de notre Temple, j'ai pensé à mes grands-parents. Combien mon grand-père, de Varsovie, aurait-il été prêt à donner pour avoir le mérite d'arriver ici ! Combien ma grand-mère aurait-elle été prête à donner pour pouvoir venir à cet endroit...

Nous connaissons les célèbres mots de Rabbi Yéhouïda Halévi : "Comme elle se dresse magnifique, joie de toute la terre, la cité d'un Roi puissant ! Mon âme languit cette lisière orientale. Ma compassion s'éveille au souvenir de la révélation de Ta gloire et de Ton Temple détruit (...) Le goût de tes mottes de terre me sont plus douces au palais que le miel."

Pour Rabbi Yéhouïda Halévi, la boue de Jérusalem était meilleure que le miel !

Je me souviens que, lorsque j'étais enfant, il arrivait que des Sages d'Israël, faisant une collecte, frappent à notre porte. Ma mère, émue, disait : « C'est un envoyé d'Erets Israël ! » Alors en bas âge, je prenais un peu de la boue qui était attachée à leurs chaussures et me disais : « Elle vient sûrement d'Erets Israël ! » Je la mélangeai à ma soupe et la dégustai...

Aïe... Erets Israël ! J'ai eu la chance de manger un peu d'Erets Israël !

Lorsque le Gaon et Tsadik Rabbi Eliahou Lopian zatsal s'installa en Terre Sainte, il veillait à ne pas cracher par terre, sur le sol, mais uniquement dans un mouchoir.

Je me souviens de la grande émotion que nous avons éprouvée lorsque nous sommes arrivés en Israël. J'avais à peine onze ans. Lorsque nous arrivâmes au port de 'Haïfa, nous nous sommes couchés par terre et nous sommes mis à pleurer. Je ne pourrai pas l'oublier...

C'est dans cet état d'esprit qu'il nous incombe de venir en Israël et c'est également ainsi que l'Eternel attendait que nous nous présentions à Lui dans les enceintes du Temple. Non pas en nous contentant de fouler son sol de nos pieds, mais en y étant pleinement présents, en impliquant tout notre être ! (Machkhéni A'hareikha)

